



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°754) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES ROPARTZ ET
BOUQUET, A L'ASSOCIATION COMPAGNIE
SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-21-383
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle en salle Bouquet, le 18 octobre de 10 h à 16 h et le 19 octobre 2021 de 10 h à 18 h, des auditions en salle Ropartz, le 25 novembre 2021 de 9 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle en salle Bouquet, le 18 octobre de 10 h à 16 h et le 19 octobre 2021 de 10 h à 18 h, des auditions en salle Ropartz, le 25 novembre 2021 de 9 h à 17 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN